



Consultation publique

Projet de remplacement du barrage- pont Témiscamingue du Québec

Avis déposé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada



TCO

Table de concertation
de la **rivière** des **Outaouais**

AVANT PROPOS



Le présent document expose l'avis de la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO) dans le cadre de la consultation publique tenue par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada à propos de l'étude d'impact environnemental réalisée dans le cadre du projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec.

La Table de concertation de la rivière des Outaouais a été constituée en avril 2022, répondant à la volonté du gouvernement du Québec, par le biais d'une orientation de la Stratégie québécoise de l'eau, d'assurer et de renforcer la gestion intégrée des ressources en eau au Québec. Le caractère collectif de la ressource en eau, porté par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, intègre la participation des acteurs du milieu afin de favoriser une prise de conscience et d'offrir un lieu d'échange, de réseautage et de discussion autour des problématiques prioritaires associées à la ressource en eau et des impacts cumulatifs des usages que l'on en fait.

La Table de concertation de la rivière des Outaouais est composée d'acteurs du milieu selon une structure de gouvernance collégiale assurant une représentativité des secteurs municipal, économique, communautaire et autochtone. Le principal mandat de la TCO est de procéder à l'élaboration d'un plan de gestion intégrée, voir à sa mise en œuvre et suivre son état d'avancement vers l'atteinte des objectifs fixés, et ce, à l'échelle de sa zone de gestion qui couvre le tronçon québécois de la rivière des Outaouais entre l'aval du barrage de la Première-Chute dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et l'aval du barrage de Carillon, situé dans la MRC d'Argenteuil dans les Laurentides.



SUITE

Pour jouer pleinement son rôle, soit d'assurer la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de sa zone de gestion, la TCO s'est dotée d'une vision cohérente à sa mission et à ses mandats.

VISION



Remettre la rivière des Outaouais au centre des décisions et des préoccupations des différents acteurs qui ont une influence sur son intégrité.

MISSION



Favoriser les échanges et la concertation entre les acteurs du milieu pour l'atteinte d'objectifs concertés à l'égard des enjeux relatifs à la rivière des Outaouais.

MANDATS



- Élaborer et maintenir une gestion intégrée de la ressource en eau de la rivière des Outaouais, permettant d'**identifier et de détailler les problématiques jugées prioritaires, ainsi que de fixer des orientations et des objectifs mesurables** et assurer la cohérence de la planification territoriale dans la zone de gestion intégrée de la rivière des Outaouais;
- Susciter la **mobilisation des acteurs** pour la mise en œuvre du plan d'action, découlant du Plan de gestion intégrée;
- **Échanger** sur les nouvelles initiatives et enjeux concernant la rivière des Outaouais.

AVIS

L'élaboration du plan de gestion intégrée pour la zone de gestion de la TCO a débuté au cours de la saison estivale 2022 par la réalisation d'un portrait de la ressource en eau. Par la suite, un diagnostic documentant les problématiques prioritaires a été produit. Ces deux chapitres du plan de gestion intégrée sont d'ailleurs disponibles sur le site Internet de la TCO que vous trouverez au www.tcriviereoutaouais.ca.



À la lecture du résumé de l'étude d'impact environnemental soumis par le promoteur du projet, la TCO est d'avis que les effets sur l'environnement lors de la période des travaux de remplacement du barrage-pont Témiscamingue semblent bien encadrés par les mesures d'atténuation décrites dans le document. Toutefois, il est indéniable que la surveillance et le suivi des mesures mises en place représenteront un aspect important pour assurer leur efficacité, puisque les conséquences peuvent être toutes autres sur l'environnement si des manquements surviennent dans le déploiement et l'application des mesures d'atténuation.

La TCO souhaite plutôt s'exprimer sur la condition d'autorisation émise par le ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) à propos de la passe migratoire à poissons.

La rivière des Outaouais est reconnue pour sa grande richesse et sa biodiversité. Une multitude d'espèces y trouvent des habitats de qualité propices à la survie de leur population. Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), recense 74 espèces de poissons dans la rivière des Outaouais, dont plusieurs malheureusement, au fil du temps, se sont vu octroyer des statuts d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir. Cet enjeu est d'ailleurs relevé dans le diagnostic d'une des problématiques prioritaires identifiées à l'échelle de la rivière des Outaouais, soit celle de la destruction des habitats fauniques et floristiques (Fiche 4 du diagnostic).

L'anguille d'Amérique est un bel exemple. Cette espèce migratrice, largement répartie dans les eaux douces, les estuaires et les eaux marines de la côte ouest de l'Atlantique Nord, remonte, entre autres, le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la zone des Grands Lacs, y logeant également dans plusieurs de ses tributaires, dont la rivière des Outaouais. Autrefois, l'anguille d'Amérique représentait 50 % de la biomasse des poissons de la rivière des Outaouais. Mais l'apparition des barrages, qui se sont érigés au cours de l'histoire, est estimé être responsable de la diminution de 90 % de la population de la

AVIS - SUITE

population de l'anguille d'Amérique. L'infranchissabilité de plusieurs des barrages en période de montaison et la mortalité par le turbinage lors de la dévalaison sont les principales causes de la diminution de son aire de répartition et donc de son abondance dans la rivière des Outaouais.



Tout comme le réseau routier en milieu terrestre, la présence de barrages engendre la fragmentation du territoire et donc des habitats. Les corridors de circulation des espèces aquatiques sont ainsi entravés, nuisant à leur déplacement essentiel à leur survie, à leur reproduction et à leur alimentation. Dans le cas de l'anguille d'Amérique, l'ajout de passes migratoires spécifiques à son espèce est une solution reconnue et efficace pour leur permettre de franchir les obstacles sur leur passage. D'où l'avis favorable de la TCO à procéder à une telle installation sur le futur barrage à construire, et ce, même si actuellement l'anguille d'Amérique est absente dans le tronçon de la rivière des Outaouais où auront lieu les travaux. Depuis presque 20 ans des efforts sont menés pour le rétablissement des populations d'anguille d'Amérique, dont une importante sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires de barrages pour qu'ils insèrent dans leur structure une passe migratoire à poissons. Ce qui signifie qu'il n'est pas impossible de revoir l'anguille d'Amérique recirculer dans la rivière des Outaouais.

Cependant, parallèlement à la préoccupation de la fragmentation des habitats, engendrée par la présence des barrages, l'envahissement et l'occupation de l'écosystème aquatique par les espèces exotiques envahissantes ont également été soulevés comme une problématique préoccupante et importante pour la rivière des Outaouais (Fiche 4 du diagnostic). Lorsque présente, une espèce exotique envahissante colonise le milieu habituellement très rapidement et peut former des populations dominantes devenant ainsi une menace auprès des espèces indigènes. La présence d'espèces exotiques envahissantes peut provoquer de sérieux impacts sur la biodiversité et même engendrer des retombées importantes sur l'environnement, l'économie et les communautés. Sachant que la rivière des Outaouais n'est pas épargnée, puisque des espèces exotiques envahissantes occupent déjà son écosystème, la TCO estime que le choix d'une passe migratoire multiespèces, comme certaines communautés autochtones le demandent, ne saura qu'amplifier la circulation des espèces exotiques envahissantes dans la rivière. Le risque d'envahissement de

AVIS - SUITE

nouveaux tronçons de la rivière est jugé plus élevé en permettant le passage de diverses espèces de poissons. D'ailleurs, le type de passe migratoire pour le passage d'une diversité d'espèce n'est pas approprié pour l'anguille d'Amérique qui ne pourra pas l'utiliser.

En conclusion, en tenant compte des considérations ci-haut mentionnées, la TCO recommande l'installation d'une passe migratoire spécifique à l'anguille d'Amérique, qui dans une perspective de long terme pourra soutenir les efforts de rétablissement de l'espèce dans la rivière des Outaouais. Advenant que son installation ne puisse se réaliser lors des travaux de remplacement du barrage, la TCO recommande au propriétaire de l'ouvrage, soit Services publics et Approvisionnement Canada, de créer un fonds contenant une somme d'argent nécessaire pour réaliser les travaux entourant l'installation, au moment propice, d'une passe migratoire pour l'anguille d'Amérique.

Avis déposé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, le mardi 2 mai 2023.



Personne ressource:

Janie Larivière
Coordonnatrice de la TCO
819 717-3171 poste 106
coordo@tcriviereoutaouais.ca